

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2362

26 septembre 2008

### SOMMAIRE

Aberdeen Global III .....	113330	Mangrove III S.C.A. SICAR .....	113330
AKH Luxco II S.à r.l. ....	113376	Mangrove II S.C.A. SICAR .....	113365
Alter Domus HR & Payroll Services S.à r.l. .....	113334	Nessy S.A. ....	113333
Alternative Property Income Venture S.C.A. ....	113367	Netbat Luxembourg S.A. ....	113337
Atomic Media Group .....	113335	Nippon Express (Belgium) S.A. ....	113342
BBA Luxembourg Investments S.à r.l. ..	113372	Nosig S.A. ....	113375
Benelux Mezzanine 5 S.à r.l. ....	113331	Partners 2000 .....	113365
Centrale Immobilière du Luxembourg SA, en abrégé C.I.L. SA. ....	113334	Prax Capital III, S.C.A., SICAR .....	113331
Deal Flow .....	113371	Principle Capital Holdings S.A. ....	113354
Delphinus S.à r.l. ....	113332	Privileged Property Lux I S.A. ....	113333
Field Point I-A RE3 .....	113353	R.N.O. Group S.C.A. ....	113359
Field Point I-A RE 7 S. à r.l. ....	113331	Rock Ridge RE 30 .....	113337
Field Point PE VII (Luxembourg) S.à r.l. .....	113367	Roundabout S.à r.l. ....	113332
Field Point V .....	113337	Socimmo S.A. ....	113366
Gabita Sàrl .....	113334	Solum 488 Group S.A. ....	113343
Hermina Holding S.A. ....	113367	Tendril Limited, Luxembourg Branch ...	113343
Hess Collection S.A. ....	113336	Toras S.A. ....	113333
ICG European Fund 2006 S.A. ....	113342	Tradehold Limited, Luxembourg Branch .....	113330
Immobilière de l'Ouest .....	113334	Transports Carlier S.A. ....	113335
Inter Toiture S.à r.l. ....	113335	Tyco International Finance S.A. ....	113366
INVISTA North America S.à r.l. ....	113333	Tyco International Holding S.à r.l. ....	113354
Latcem S.A. ....	113348	Valad Luxembourg S.A. ....	113330
Lone Star Capital Investments S.à r.l. ...	113371	Vianta S.A. ....	113366
LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l. .....	113371	West Putnam PE 2 .....	113332
Lumico S.à r.l. ....	113349	West Putnam RE 1 .....	113332
Lumico S.à r.l. ....	113331	WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l. .....	113357
		Y52 .....	113376

**Tradehold Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 89.549.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'administrateur, à savoir Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116942/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08403. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008118862/242/13.

(080137860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Valad Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 118.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008118856/242/12.

(080137954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Aberdeen Global III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 134.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008118860/242/12.

(080137854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Benelux Mezzanine 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 766.350,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 111.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008118858/242/13.

(080137961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

---

**Field Point I-A RE 7 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 122.587.

AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

- Die Aktionäre haben am 29/08/2008 beschlossen, den Rücktritt von Herrn Paul Lefering, Geschäftsführer B, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren.

Luxembourg, den 3. September 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008118121/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02810. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Prax Capital III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 123.399.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008118855/242/13.

(080137912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

---

**Lumico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, route de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 138.491.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008118859/242/13.

(080137841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

---

**West Putnam RE 1, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.249.

—  
AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

- Die Aktionäre haben am 17/07/2008 beschlossen, den Rücktritt von Herrn Paul Lefering, Geschäftsführer B, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren.

Luxembourg, den 3. September 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008118128/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**West Putnam PE 2, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.208.

—  
AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

- Die Aktionäre haben am 17/07/2008 beschlossen, den Rücktritt von Herrn Paul Lefering, Geschäftsführer B, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren.

Luxembourg, den 3. September 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008118130/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02816. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Roundabout S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 septembre 2008.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2008118848/8085/12.

(080137418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Delphinus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 39.430.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008116930/724/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02329. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**INVISTA North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.095.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51748 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2008118849/211/11.

(080137985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Toras S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.229.

Il résulte d'un Procès-Verbal de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société TORAS S.A., qui s'est tenue à Bascharage en date du 12 juin 2008, que

- Messieurs Georges M. LENTZ jr, Thierry GLAESENER et Robert GLAESENER sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2009 statuant sur l'exercice 2008.

- Monsieur Philippe GLAESENER est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2009 statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Georges M. Lentz jr.

*Administrateur*

Référence de publication: 2008117057/2419/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Nessy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 61.907.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Emile SCHLESSER

*Notaire*

Référence de publication: 2008118850/227/12.

(080138019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Privileged Property Lux I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 130.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2008118852/242/12.

(080137973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Alter Domus HR & Payroll Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.900,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 137.136.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008116785/242/13.

(080135761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**Immobilière de l'Ouest, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 116.386.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMOBILIERE DE L'OUEST S.A., Société Anonyme*

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008116929/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01169. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**Gabita Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2153 Luxembourg, 57-59, rue Antoine Meyer.  
R.C.S. Luxembourg B 121.818.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 septembre 2008.

Pour copie conforme

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2008118840/218/13.

(080137465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

---

**Centrale Immobilière du Luxembourg SA, en abrégé C.I.L. SA., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 106.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 septembre 2008.

Pour copie conforme

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2008118846/218/13.

(080137460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

---

**Atomic Media Group, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 66.368.

La société Becker + Cahen & Associés Sàrl, 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, dénonce le domicile établi en ses locaux au 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Atomic Media Group S.à.r.l. n'a donc plus de siège social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Fiduciaire Becker + Cahen & Associés

Signature

Référence de publication: 2008118144/7759/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00131. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Transports Carlier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 2, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 septembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008118869/231/14.

(080137579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Inter Toiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8838 Wahl, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 72.244.

L'an deux mille huit, le quinze mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Pascal GERARD, indépendant, né à Luxembourg le 25 mars 1971, matricule: 1971 03 25 351, époux séparé de biens de Madame Nicole FRERES, demeurant à L-8838 Wahl, 29, rue Principale,

agissant en sa qualité d'associé et gérant unique de la société à responsabilité limitée «INTER TOITURE, S.à r.l.», avec siège social à L-8838 Wahl, 23, rue Principale, matricule: 1999-24-13/614, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B, numéro 72.244,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 octobre 1999, publié au Mémorial, Registre des Sociétés et Associations C numéro 999 du 27 décembre 1999, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1245 du 6 décembre 2004.

Lequel comparant a exposé au soussigné notaire:

a) Que depuis la conversion en euros, le capital social de ladite société «INTER TOITURE, S.à r.l.» s'élève à DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (12.500.- EUR), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales de VINGT-CINQ euros (25.- EUR) chacune, souscrites comme suit:

	Parts sociales
- Par Monsieur Pascal GERARD, le comparant, trois cent cinquante parts; . . . . .	350
- Par Madame Nicole FRERES, épouse de Monsieur Pascal GERARD, demeurant à Wahl, cent cinquante parts; .....	150
TOTAL: cinq cents parts sociales . . . . .	500

b) Qu'aux termes d'un acte de modification de régime matrimonial avec liquidation-partage de communauté reçu par le soussigné notaire ce même jour, sous le numéro 28.749 de son répertoire, l'intégralité des cinq cents parts sociales de ladite société «INTER TOITURE, S.à r.l.» a été attribuée à Monsieur Pascal GERARD, le comparant, lequel, en sa qualité de gérant, déclare que ces cessions ont été dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions légales régissant les sociétés commerciales.

c) Que l'associé unique entend augmenter le capital social à concurrence de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS euros (EUR. 37.500.-EUR) pour le porter à CINQUANTE MILLE euros (50.000.- EUR) par l'émission de MILLE CINQ CENTS (1.500) parts sociales nouvelles, entièrement souscrites par lui-même et libérées.

Ensuite le nouvel associé unique, le comparant Pascal GERARD, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de créer MILLE CINQ CENTS (1.500) parts sociales nouvelles, et d'augmenter donc le capital social à CINQUANTE MILLE euros (50.000.- EUR), divisé en deux mille (2.000) parts sociales de VINGT-CINQ euros (25.- EUR) chacune, intégralement souscrites par le comparant Pascal GERARD.

L'associé unique constate que les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au soussigné notaire.

*Deuxième résolution*

Pour mettre l'article 5 des statuts en concordance avec l'attribution des parts sociales telle que résultant de l'acte de liquidation-partage précité et l'augmentation de capital qui précède, cet article sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE euros (50.000.- EUR), représenté par DEUX MILLE (2.000) parts sociales de VINGT-CINQ euros (25.- EUR) chacune, entièrement souscrites par l'associé unique».

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la présente assemblée générale extraordinaire a été close.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de cinq mille euros (5.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pascal Gerard, Nicole Freres, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 mai 2008, LAC/2008/20753. — Reçu à 0,50%: cent quatre-vingt-sept euros cinquante cents (€ 187,50).

*Le Receveur ff. (signé):* Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008116258/202/63.

(080134975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

**Hess Collection S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 65.013.

Suite à la démission de Monsieur Marius GROSSRIEDER de sa fonction d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 31 juillet 2008, le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Max LIENHARD, administrateur de catégorie A, Président;
- Monsieur John SEIL, administrateur de catégorie B;
- Monsieur Luc HANSEN, administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116963/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02688. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080135523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Field Point V, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.  
R.C.S. Luxembourg B 139.998.

—  
AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

- Die Aktionäre haben am 17/07/2008 beschlossen, den Rücktritt von Herrn Paul Lefering, Geschäftsführer B, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren.

Luxembourg, den 3. September 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008118153/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02819. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Rock Ridge RE 30, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 132.009.

—  
AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

- Die Aktionäre haben am 29/08/2008 beschlossen, den Rücktritt von Herrn Paul Lefering, Geschäftsführer B, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren.

Luxembourg, den 8. September 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008118155/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Netbat Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 141.416.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Georges & Associés S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.572, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande Duchesse Charlotte,

représentée par son gérant, à savoir Monsieur François GEORGES, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte (ci-après, les "Statuts") d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est formé une société anonyme (la "Société") sous la dénomination de «Netbat Luxembourg S.A.».

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les "Actionnaires"). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de des Actionnaires ou de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration

de la Société (le "Conseil d'Administration") ou, dans le cas d'un Administrateur Unique ("Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et autre droits de propriété intellectuelle ainsi que tous autres droits y rattachés ou pouvant les compléter.

La Société peut effectuer toutes autres formes de placements, y compris l'acquisition d'immeubles, ainsi que toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son développement ou l'extension de ses activités

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés de 1915").

**Art. 5. Capital Social et Actions.** Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représentée par trois cent dix (310) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux nouvelles actions seront les mêmes que ceux dont jouissent les anciennes actions.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 7. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société ("Assemblée Générale") régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de décembre à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée

Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 9. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique. Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société ("Administrateur Unique"). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 10. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 14. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 15. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 16. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, Actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 18. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 19. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 20 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 20. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 21. Droit applicable.** La Loi sur les Sociétés de 1915 trouvera son application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 juin 2009. La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, Georges & Associés S.à.r.l, prénommée, représentée comme indiqué, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société. Toutes ces actions sont libérées intégralement par l'Associé Unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

La comparante préqualifiée, représentée comme indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé administrateur unique.
3. La société anonyme "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.376, est nommée commissaire.

4. Le mandat de l'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013 et celui du commissaire en 2009.

5. Le siège social de la Société est fixé à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: François GEORGES et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2008. LAC/2008/33047. — Reçu € à 0,50 %: cent cinquante-cinq euros (€ 155,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008118129/7241/266.

(080137009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

### **ICG European Fund 2006 S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.235.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au Luxembourg en date du 5 septembre 2008*

- L'Assemblée a pris note de la démission de Mesdames Catherine Koch et Véronique de Känel de leur mandat d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

- L'Assemblée a nommé, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale délibérant sur les comptes au 31 mars 2011:

\* Mr. Abdelhakim Chagaar, Deputy Head of Business Unit, née le 03.03.1979 à Mont-Saint-Martin/ France, ayant son domicile professionnel au 412F, rte d'Esch, L-1030 LUXEMBOURG

et

\* Mr Frédéric Gardeur, Deputy Head of Business Unit, née le 11.07.1972 à Messancy/ Belgique, ayant son domicile professionnel au 412F, rte d'Esch, L-1030 Luxembourg

en tant qu'administrateurs de la société.

- le siège social de la société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

*Pour ICG EUROPEAN FUND 2006 S.A.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008118145/1005/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03760. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

### **Nippon Express (Belgium) S.A., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.

R.C.S. Luxembourg B 23.681.

Siège maison mère: B- 1931 Zaventem, Brucargo Gebouw, 723.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 13 juin 2008*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Guy CLAUSE, né le 24 août 1957 à Mont-St-Martin (France), demeurant à F-54260 Tellancourt (France), rue de L'Abbé V. Alexandre 9, a été nommé représentant permanent pour l'activité de transport de la succursale à Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2008116949/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00634. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Tendril Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 92.198.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'administrateur, à savoir Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116944/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08398. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Solum 488 Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 141.414.

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) TOPOLA COMMERCIAL S.A., une société anonyme des Iles Vierges, ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 631869,

ici représentée par Monsieur Anouar Belli, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 juillet 2008;

2) HOUSATONIC S.A., une société anonyme des Seychelles, ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de la République des Seychelles sous le numéro 036738,

ici représentée par Monsieur Anouar Belli, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 juillet 2008;

Lesquelles procurations signées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et qu'elles ont arrêté comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SOLUM 488 GROUP S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues com-

plètement normales. Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société pourra investir directement ou au travers de participations dans des entités détenant des investissements immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg et/ou dans tous autres pays. La Société pourra conférer des garanties en faveur de toute filiale, directe ou indirecte, de la Société détenant des investissements immobiliers.

La Société pourra notamment conclure les transactions suivantes:

Emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes), de billets à ordre (promissory notes), certificats (certificates) et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

Avancer, prêter, déposer des fonds ou accorder des crédits à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées", chacune une «Société Apparentée»).

Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé ou un actionnaire de, la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustée, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considéré comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou par tout autre moyen.

Accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute Société Apparentée, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute Société Apparentée, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites de la loi luxembourgeoise;

Conclure tous contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus; étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-).

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Dans ces statuts, toute référence à «l'assemblée générale des actionnaires » sera une référence à l'actionnaire unique (dans l'hypothèse d'un actionnaire unique), ou aux actionnaires (en cas de pluralité des actionnaires).

**Art. 6.** Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les Sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre. Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Toutefois, le Cédant comme le Cessionnaire sont tenus d'informer le Conseil d'Administration de la cession dans les quinze jours de celle-ci. En dehors du cas précité et hormis le cas d'un accord de tous les actionnaires, toute transmission d'actions pour cause de mort à un non-actionnaire autre qu'un descendant en ligne directe ou le conjoint survivant et toute cession ou transmission d'actions entre vifs à un non actionnaire est soumise au droit de préemption des autres actionnaires s'exerçant selon les modalités suivantes:

a. Tout actionnaire désireux de céder ses actions à un tiers est obligé de notifier son intention par lettre recommandée au Conseil d'Administration ainsi qu'à tous les autres actionnaires. Cette notification comprend l'identité du (des) cessionnaires éventuel(s), le nombre des actions à céder, ainsi que le prix et les conditions auxquels la cession devrait s'opérer.

b. Les autres actionnaires bénéficient d'un droit de préemption proportionnel au nombre d'actions détenues.

c. Ce droit de préemption s'exerce pendant un délai de soixante (60) jours depuis la notification prévue au point a. ci-dessus: les actionnaires désireux de préempter informeront l'actionnaire cédant et le Conseil d'Administration par lettre recommandée de leur intention et du nombre d'actions qu'ils désirent préempter.

En l'absence de notification dans ce délai, les actionnaires sont censés de manière irréfragable avoir renoncé à leur droit de préemption.

d. Au cas où les actions devant être cédées n'auraient pas toutes été préemptées, le Conseil d'Administration informe tous les actionnaires d'une absence de préemption totale par lettre recommandée. Les actionnaires disposent alors d'un délai supplémentaire de trente (30) jours à la suite de la date de la notification pour exercer leur droit de préemption sur le solde des actions non préemptées au prorata de leur participation au capital. Les actionnaires indiqueront leur volonté de préempter par voie de lettre recommandée à l'actionnaire cédant et au Conseil d'Administration.

e. Au cas où la procédure de préemption ci-dessus décrite n'aboutirait pas faute de rachat de la totalité des actions, les actionnaires autres que le cédant, désigneront dans un délai de trois mois et par écrit, le cessionnaire de leur choix. En l'absence de désignation à l'issue de ce délai, l'actionnaire cédant pourra réaliser son projet de cession selon les conditions prévues sans sa notification initiale. Les règles relatives au droit de préemption sont applicables peu importe la forme juridique de la cession: vente, don, échange ou autre. L'inobservation de ce droit entraînera la nullité de la cession intervenue, tant entre les parties que vis-à-vis de la Société.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société. Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

#### Administration - Surveillance

**Art. 9.** Dans ces statuts, toute référence au «conseil d'administration» sera une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la société n'a qu'un seul administrateur) ou en cas de pluralité des administrateurs, la Société est administrée par un conseil d'administration (chaque membre étant ci-après repris comme un «administrateur») composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle. Les administrateurs sortants peuvent être réélus. Chaque administrateur nommé sera de catégorie «A» ou «B».

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres. Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion. Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés. Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place. Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante. Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopie ou télex. Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le

conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil. Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la Société. Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur. Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la Société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

La gestion journalière comporte notamment le développement commercial de la Société, les contrats avec tous fournisseurs, clients salariés, établissements bancaires et toutes administrations, le suivi des activités commerciales de la Société et le financement de son activité par tous moyens.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres.

**Art. 15.** Le conseil d'administration représente la Société en justice, soit en demandant soit en défendant. Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

**Art. 16.** La Société est valablement engagée (1) par la signature individuelle de l'administrateur unique ou (2) en cas de pluralité des administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle d'un administrateur de type «A», (3) par la seule signature de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière ou (4) par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans. Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

**Art. 19.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

**Art. 20.** Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 9.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

**Art. 22.** L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire. Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

**Art. 23.** L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

**Art. 24.** Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale. Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

**Art. 25.** Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée, préside les assemblées générales. L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur.

**Art. 26.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande. Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

### **Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 27.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 28.** Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la Société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport. Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

**Art. 29.** L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit. Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale. Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale. Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 30.** La Société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 31.** Lors de la dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs. Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

### **Disposition générale**

**Art. 32.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008. La première assemblée générale annuelle se réunira en 2009.

#### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les mille (1.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société, sont souscrites comme suit:

- TOPOLA COMMERCIAL S.A., prénommée, cinq cent actions . . . . .	500
- HOUSATONIC S.A., prénommée, cinq cent actions . . . . .	500
TOTAL: mille actions . . . . .	1.000

Toutes ces actions ont été libérées entièrement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, et représentées comme indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un(l).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

*Administrateur de catégorie A:*

- Monsieur Nikolaas Coenegrachts, Project Consultant, né à Turnhout (Belgique), le 2 juillet 1975, demeurant au L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la liberté.

- la société à responsabilité limitée N.C. MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège à L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.129, ayant pour représentant permanent devant exercer le mandat d'administrateur au nom et pour compte de la société N.C. MANAGEMENT, S.à r.l. son gérant unique savoir Monsieur Nikolaas Coenegrachts, préqualifié.

*Administrateurs de catégorie B:*

- Monsieur Antonius Franciscus MEIJER dit "Antony" MEIJER, promoteur, né à Gravenhage (Pays-Bas), le 30 septembre 1970, demeurant au 8, Hazelaan, 2243 EJ Wassenaar, Pays-Bas;

- la société à responsabilité limitée MEYER BERGMAN REAL ESTATE, S.à r.l. ayant son siège social au L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.020, ayant pour représentant permanent devant exercer le mandat d'administrateur au nom et pour compte de la société MEYER BERGMAN REAL ESTATE, S.à r.l. son gérant Monsieur Antony Meijer, préqualifié.

3. Est appelé à la fonction de commissaire la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à r.l., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 60.219.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2014.

5. Le siège social de la Société est fixé à L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.

Dont acte, fait à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Anouar Belli et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2008. LAC/2008/31902. — Reçu à 0,50 %: cent cinquante-cinq euros.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008118133/7241/288.

(080136982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Latcem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.232.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 8 septembre 2008 que:

- NAIRE (MANAGEMENT) S.A., société représentée par Madame Catherine KOCH en tant que représentant permanent, a été révoquée de son mandat d'Administrateur avec effet en date du 25 août 2008.

De plus, ont démissionné de leur fonction d'Administrateur en date du 8 septembre 2008:

- LAYCA (MANAGEMENT) S.A., société représentée par Monsieur Luca GALLINELLI en tant que représentant permanent,

- NUTAN (MANAGEMENT) S.A., société représentée par Monsieur Michel E. RAFFOUL en tant que représentant permanent.

Sont nommés Administrateurs en remplacement jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Nicolas GERARD, né le 20 avril 1981, à Libramont (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 25 août 2008;

- Monsieur Luca GALLINELLI, né le 6 mai 1964, à Florence (Italie), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 8 septembre 2008;

- Monsieur Flavio MARZONA, né le 9 août 1971, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 8 septembre 2008.

Enfin, le siège social de la société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Latcem S.A.*

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008118142/1005/34.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03855. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080137368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Lumico S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.491.

In the year two thousand eight, the second day of September.

Before M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Lumico S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at Route de Bettembourg, Zone Industrielle, L-3378 Livange, Grand-Duché de Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.491 (the Company). The Company has been incorporated on April 25, 2008 pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1419 of June 10, 2008.

There appeared:

Kone Invest AB, a public limited liability company, with corporate seat in 164 96 Kista and business address at Bagarbyvägen 61, Sollentuna, 164 96 Kista, Sweden registered with the trade register of Sweden under number 556332 - 9415 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 1, 2008,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,502 (twelve thousand five hundred and two Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with no par value to EUR 25,002 (twenty-five thousand and two Euro), by way of the issue of 12,502 (twelve thousand five hundred and two) new shares of the Company, with no par value.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital of the Company from EUR 25,002 (twenty-five thousand and two Euro) represented by 25,002 (twenty-five thousand and two) shares with no par value, to EUR 12,502 (twelve thousand five hundred and two Euro) by way of the cancellation of 12,500 (twelve thousand five hundred) shares held by the Company in its share capital subsequent to the contribution by Kone Invest AB of all its assets and liabilities.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase and decrease of the share capital adopted under items 1. and 3. above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and the cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 12,502 (twelve thousand five hundred and two Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with no par value to EUR 25,002 (twenty-five thousand and two Euro), by way of the issue of 12,502 (twelve thousand five hundred and two) new shares of the Company, with no par value.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to 12,502 (twelve thousand five hundred and two) new shares with no par value and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities as described in the attached balance sheet (the Assets and Liabilities) comprising in particular (but without limitation):

- All the shares held by the Sole Shareholder in the share capital of the Company;
- Liabilities in an amount of EUR 106,603.62 (one hundred and six thousand six hundred and three Euro and sixty-two Euro Cents).

The contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company, in an aggregate amount of EUR 56,037,230.76 (fifty-six million thirty-seven thousand two hundred and thirty Euro seventy-six Euro Cents) to be allocated as follows:

- an amount of EUR 12,502 (twelve thousand five hundred and two Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of EUR 56,024,728.76 (fifty-six million twenty-four thousand seven hundred and twenty-eight Euro seventy-six Euro Cents) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of the Sole Shareholder dated August 31, 2008 and signed for approval by the management of the Sole Shareholder, which shows that the net asset value of the Assets and Liabilities contributed to the Company is worth at least EUR 56,037,230.76 (fifty-six million thirty-seven thousand two hundred and thirty Euro seventy-six Euro Cents).

It results furthermore from a certificate dated September 1, 2008, issued by the management of the Sole Shareholder that:

"1. the Assets and Liabilities contributed by the Sole Shareholder to the Company are shown on the attached balance sheet as per August 31, 2008;

2. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at EUR 56,037,230.76 (fifty-six million thirty-seven thousand two hundred and thirty Euro seventy-six Euro Cents) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of the Sole Shareholder."

The Sole Shareholder acknowledges that the amounts shown in the attached balance sheet are expressed in Swedish Kronen (SEK) and have been converted into Euro using the official SEK/EUR exchange rate as of September 1, 2008.

A copy of the above documents, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital of the Company from EUR 25,002 (twenty-five thousand and two Euro) represented by 25,002 (twenty-five thousand and two) shares with no par value, to EUR 12,502 (twelve thousand five hundred and two Euro) by way of the cancellation of 12,500 (twelve thousand five hundred) shares held by the Company in its share capital subsequent to the contribution of all its assets and liabilities

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase and decrease in capital, as follows:

	shares
Kone Invest AB .....	<u>12,502</u>
Total: .....	12,502

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's share capital is set at EUR 12,502 (twelve thousand five hundred and two Euro), represented by 12,502 (twelve thousand five hundred and two) shares in registered form having no par value, all subscribed and fully paid-up."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and the cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.- (seven thousand euro).

*Capital Duty exemption*

Insofar as the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of the Sole Shareholder, a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le deuxième jour de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Lumico S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social Route de Bettembourg, Zone Industrielle, L - 3378 Livange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.491 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte notarié de M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, précité, en date du 25 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1419 du 10 juin 2008.

A comparu:

Kone Invest AB, une société anonyme, ayant son siège social au 164 96 Kista et son adresse professionnelle à Bagarbyvägen 61, Sollentuna, 164 96 Kista, Suisse, immatriculée au registre de commerce de Suède sous le numéro 556332 - 9415 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1<sup>er</sup> septembre 2008,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.502 (douze mille cinq cent deux euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sans valeur nominale à EUR 25.002 (vingt-cinq mille deux euros), par l'émission de 12.502 (douze mille cinq cent deux) nouvelles parts sociales de la Société, sans valeur nominale.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1<sup>er</sup> ci-dessus.

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 25.002 (vingt-cinq mille deux euros), représenté par 25.002 (vingt-cinq mille deux) parts sociales sans valeur nominale à EUR 12.502 (douze mille cinq cent deux euros), par l'annulation de 12.500 (douze mille

cing cents) parts sociales détenues par la Société dans son capital social après l'apport de Kone Invest AB de tous ses actifs et passifs.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation et la réduction de capital social adoptées aux points 1<sup>er</sup> et 3. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.502 (douze mille cinq cent deux euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sans valeur nominale à EUR 25.002 (vingt-cinq mille deux euros), par l'émission de 12.502 (douze mille cinq cent deux) nouvelles parts sociales de la Société, sans valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

*Souscription - libération*

L'Associé Unique déclare souscrire à 12.502 (douze mille cinq cents deux) nouvelles parts sociales sans valeur nominale et les libérer intégralement par un apport en nature se composant de tous ses actifs et passifs tels que décrits dans le bilan annexé (les Actifs et Passifs) comprenant en particulier (mais sans limitation)

- Toutes les parts sociales détenues par l'Associé Unique dans le capital social de la Société;
- Les éléments du Passif d'un montant de EUR 106.603,62 (cent six mille six cent trois euros et soixante-deux euro cents).

L'apport en nature des Actifs et Passifs de la Société, d'un montant total de EUR

EUR 56,037,230.76 (cinquante-six millions trente-sept mille deux cent trente euros soixante-seize euro cents) sera affecté comme suit:

- un montant de EUR 12.502 (douze mille cinq cent deux Euros) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et
- un montant de EUR 56.024.728,76 (cinquante-six millions vingt-quatre mille sept cent vingt-huit Euros soixante-seize euro cents) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de tous les éléments d'Actif et de Passif de la Société est documentée entre autres, par un bilan de l'Associé Unique daté du 31 août 2008 et signé pour accord par la gérance de l'Associé Unique, qui montre que la valeur nette d'inventaire des Actifs et Passifs apportés à la Société est évalué à au moins 56.037.230,76 (cinquante-six millions trente sept mille deux cent trente euros et soixante-seize cents).

Il résulte en outre d'un certificat daté du 1<sup>er</sup> septembre 2008 émis par la gérance de l'Associé Unique que:

- "1. les Actifs et Passifs apportés par l'Associé Unique à la Société figurent sur le bilan annexé au 31 août 2008;
2. basé sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société conformément au bilan annexé est évaluée à au moins EUR 56.037.230,76 (cinquante-six millions trente sept mille deux cent trente euros et soixante-seize cents) et depuis la date du bilan aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;
3. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique et ne sont soumis à aucune restriction ou grevés d'un nantissement ou privilège limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur; et
4. toutes les formalités consécutives à la cession de la détention légale des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par la gérance de l'Associé Unique."

L'Associé Unique reconnaît que les montants sur le bilan annexé sont exprimés en couronnes suédoises (SEK) et ont été convertis en euros en utilisant le taux officiel de conversion SEK/EUR au 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Une copie des documents ci-dessus, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 25.002 (vingt-cinq mille deux euros), représenté par 25.002 (vingt-cinq mille) parts sociales sans valeur nominale à EUR 12.502 (douze mille cinq cent deux euros), par l'annulation de 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales détenues par la Société dans son capital social après l'apport de tous ses actifs et passifs.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que suite à l'augmentation et à la réduction du capital social, l'actionariat dans la Société se présente comme suit:

	parts sociales
Kone Invest AB .....	12.502
Total: .....	12.502

*Quatrième résolution*

En conséquence des précédentes résolutions, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin d'y faire refléter les modifications ci-dessus, de sorte que l'article aura désormais la teneur suivante:

"5.1. Le capital social est fixé à EUR 12.502 (douze mille cinq cent deux euros) représenté par 12.502 (douze mille cinq cents deux) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société.

*Frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 7.000.-

*Exonération du droit d'apport*

Dans la mesure où l'apport en nature se compose de tous les actifs et passifs de l'Associé Unique, une société constituée dans l'Union Européenne à une autre société constituée dans l'Union Européenne, la Société fait référence à l'article 4-1 de la loi daté du 29 Décembre 1971, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36121. — Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008118706/242/236.

(080137839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Field Point I-A RE3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.070.

—  
AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

- Die Aktionäre haben am 29/08/2008 beschlossen, den Rücktritt von Herrn Paul Lefering, Geschäftsführer B, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren.

Luxembourg, den 3. September 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008118123/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02811. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080137012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Tyco International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.083.578.588,95.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008118853/242/13.

(080137886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Principle Capital Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 98.144.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Ralf Limburg, private employee, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg, acting as attorney of the company PRINCIPLE CAPITAL HOLDINGS S.A., having its registered office in Luxembourg (the "Company"),

pursuant to a resolution of the Board of Directors passed on 14 August 2008, a copy of the minutes of the board meeting which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who declared and required the notary to act that:

I. The Company was originally incorporated under the form of a private limited liability company and under the name of TABULA HOLDINGS EIGHT pursuant to a deed of notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated December 29, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») No. 147 of February 5, 2004.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 190 of January 24, 2008.

II. The Company has an issued share capital of sixteen million two hundred forty-nine thousand eight hundred six Pounds Sterling (GBP 16,249,806.-) divided into sixteen million two hundred forty-nine thousand eight hundred six (16,249,806) ordinary shares having a par value of one (1.-) Pound Sterling (GBP) each.

The authorised share capital of the Company is set at eighteen million five hundred thousand Pounds Sterling (GBP 18,500,000.-) divided into eighteen million five hundred thousand (18,500,000) ordinary shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

An amount of eight hundred twelve thousand four hundred ninety Pounds Sterling (GBP 812,490.-) is reserved out of the Company's authorised share capital for the issue of shares pursuant to the exercise of the stock options issued to employees, executives, non-executives, Board members or other officers of the Company and its group including any subsidiaries, affiliates and/or parent company(ies) as the Board may determine pursuant to a stock option plan to be implemented upon such terms and conditions as determined by the board.

Articles 7.1 to 7.5 of the Articles of Incorporation of the Company state that:

«7.1 The Board is hereby authorised to issue further shares (for cash and/or contribution in kind) so as to bring the total issued share capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, including the issue of shares pursuant to the exercise of the stock options referred to in Articles 6.2, and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of October 19, 2007 in the Memorial. The period or extent of this authority may be extended by the Shareholders in the Extraordinary General Meeting from time to time.

7.2 The Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription for shares under Article 7.1 including the issue of shares as ordinary or repurchasable shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the Law, including by the issue of shares upon conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully paid shares to shareholders in lieu of dividends.

7.3 Subject to any limit from time to time set by the Shareholders in accordance with Article 7.4, the Board is hereby authorised to issue shares for cash within the authorised capital under and during the period referred to in Article 7.1

(as may from time to time be extended as provided in these Articles) without the Shareholders having any right of pre-emption in accordance with the Law.

7.4 The maximal aggregate nominal value amount of shares to be issued by the Board in accordance with Article 7.3 may be specified by the Shareholders in General Meeting, which amount shall be capable of revocation or variation by further resolution or resolutions of the Shareholders in General Meeting at any time during the period specified in Article 7.1, but shall not at any time exceed the difference between the issued and authorised capital of the Company.

7.5 When the Board effects a whole or partial increase in capital, it shall be obliged to take steps to amend Article 6 in order to record the increase and the Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.»

III. Pursuant to the resolutions of the Board of Directors passed on August 14, 2008, the Directors have obtained and accepted the subscription and issue to Principle Capital Investment Trust Plc, a company incorporated in England & Wales under number 5580828 whose registered office is at The Registry, 34 Beckenham Road, Beckenham, Kent BR3 4TU of seven hundred seventy-five thousand (775,000), fully paid up, new ordinary shares of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each for a total subscription price of one million four hundred ninety-nine thousand six hundred and twenty-five Pounds Sterling (GBP 1,499,625.-).

The subscription price of one million four hundred ninety-nine thousand six hundred and twenty-five Pounds Sterling (GBP 1,499,625.-) will be used (i) for seven hundred seventy-five thousand Pounds Sterling (GBP 775,000.-) to fully pay up the seven hundred seventy-five thousand (775,000) new ordinary shares of a nominal value of one Pound Sterling GBP 1.00 each and (ii) for seven hundred twenty-four thousand six hundred twenty-five Pounds Sterling (GBP 724,625.-) to be assigned to the share premium capital account of the Company.

IV. As a consequence of such increase of capital, Article 6.1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

"The Company has an issued capital of seventeen million twenty-four thousand eight hundred and six Pounds Sterling (GBP 17,024,806.-) divided into seventeen million twenty-four thousand eight hundred six (17,024,806) ordinary shares having a par value of one (1) Pound Sterling (GBP 1.-) each.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatorze août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Ralf Limburg, employé privé, avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg, agissant en tant que mandataire de la société anonyme PRINCIPLE CAPITAL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration prise en date du 14 août 2008, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La Société fut constituée originairement sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de TABULA HOLDINGS EIGHT suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 29 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 147 du 5 février 2004.

Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par notaire Maître Martine Schaeffer en date du 19 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 190 du 24 janvier 2008.

II. Le capital social souscrit de la Société est fixé à seize millions deux cent quarante-neuf mille huit cent six Livres Sterling (GBP 16.249.806,-) représenté par seize millions deux cent quarante-neuf mille huit cent six (16.249.806) actions ordinaires d'une valeur nominale d'une (1,-) Livre Sterling (GBP) chacune.»

Le capital autorisé de la Société est fixé à dix-huit millions cinq cent mille Livres Sterling (GBP 18.500.000,-) représenté par dix-huit millions cinq cent mille (18.500.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Un montant de huit cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 812.490,-) est réservé dans le cadre du capital autorisé de la Société pour l'émission d'actions suite à l'exercice des «stock options» délivrées en faveur d'employés, de fondés de pouvoir ou non, d'administrateurs ou autres agents de la Société et de son groupe y compris

toutes succursales, filiales, et/ou sociétés parentes à la discrétion du Conseil d'Administration conformément à un «stock option plan» à établir à la seule discrétion du Conseil.

Les articles 7.1 à 7.5 des statuts de la Société disposent que:

«7.1 Le Conseil est autorisé à émettre des actions supplémentaires (apport en cash ou apport en nature) de façon à ce que le total du capital social souscrit et émis de la Société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou en tranches successives à la seule discrétion du Conseil, y compris l'émission d'actions faisant suite à l'exercice des options d'achat mentionnées à article 6.2, et à accepter des souscriptions pour ces actions endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 19 octobre 2007 au Mémorial. La durée ou l'extension de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.

7.2 Le Conseil est également autorisé à fixer les conditions de toute souscription d'actions conformément à l'article 7.1, y compris l'émission d'actions ordinaires ou rachetables et à décider de temps en temps l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation par les moyens autorisés par la loi du 10 Août 1915 telle que modifiée («la Loi»), y compris par l'émission d'actions résultant de la conversion du bénéfice net de la Société en capital et l'attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

7.3 Sauf limitation de la part des Actionnaires en accord avec l'article 7.4, le Conseil est autorisé à émettre des actions pendant la période dont il est fait référence à l'article 7.1 (pouvant être prolongée de temps en temps comme prévu par les présents Statuts) sans que les Actionnaires aient un droit de souscription préférentiel.

7.4 Le montant nominal maximum total d'actions émises par le Conseil conformément à l'article 7.3 sera spécifié par les Actionnaires en Assemblée Générale, ce montant pouvant être soumis à révocation ou à variation, par une ou plusieurs résolutions des Actionnaires en Assemblée Générale à tout moment durant la période mentionnée à l'article 7.1, mais ne pouvant dépasser à aucun moment la différence entre le capital souscrit et le capital autorisé de la Société.

7.5 Lorsque le Conseil effectuera une augmentation totale ou partielle du capital dans le cadre des résolutions précitées, il sera tenu de prendre des mesures pour modifier l'Article 6 des statuts en vue de constater l'augmentation du capital émis et le Conseil est habilité à prendre ou autoriser les mesures requises pour la mise en oeuvre et la publication de cette modification en conformité avec la Loi.»

III. En exécution des résolutions du Conseil d'Administration précitées prises en date du 14 août 2008, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription par Principle Capital Investment Trust Plc, une société constituée en Grande-Bretagne et Wales sous le numéro 5580828 avec siège social au The Registry, 34 Beckenham Road, Beckenham, Kent BR3 4TU à un total de sept cent soixante-quinze mille (775.000) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,-) chacune pour un prix total de souscription d'un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 1,499,625).

La valeur d'un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 1.499.625) Livres Sterling sera utilisée (i) à concurrence d'un montant de sept cent soixante-quinze mille Livres Sterling (GBP 775.000,-) pour libérer intégralement les sept cent soixante-quinze mille (775.000) nouvelles actions ordinaires et pour (ii) affecter sept cent vingt-quatre mille six cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 724.625,-) au compte prime d'émission de la Société.

IV. A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 6.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-sept millions vingt-quatre mille huit cent six Livres Sterling (GBP 17.024.806,-) représenté par dix-sept millions vingt-quatre mille huit cent six (17.024.806) actions ordinaires d'une valeur nominale d'une (1,-) Livre Sterling (GBP) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Limburg et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2008. LAC/2008/34746. — Reçu neuf mille quatre cent vingt-huit euros cinq cents Eur 0,50% = 9.428,05.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008118179/5770/154.

(080136995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.491.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of August,  
before Maître Marline Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.018 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.491 (the Company), incorporated on 26 May 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C - N ° 1085 of 24 October 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 20 March 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1073 of 30 April 2008.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder holds all the 250 shares of USD 100 each in the share capital of the Company amounting to USD 25,000, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notices;
2. Setting of the date of closing of the financial year of the Company that has started on 21 March 2008 on 14 August 2008, decision that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 14 August of each year and amendment of article 14 of the articles of association of the Company to reflect these changes; and
3. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves (i) that the financial year of the Company that has started on 21 March 2008 shall close on 14 August 2008 and (ii) that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 14 August of each year.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles so that it shall henceforth have the following wording:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 15 August each year and ends on 14 August of the following year."

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 700 (seven hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatorze août,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.018 (l'Associé Unique),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.491 (la Société), constituée le 26 mai 2005 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1085 du 24 octobre 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 20 mars 2008 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1073 du 30 avril 2008.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les 250 parts sociales de USD 100 chacune dans le capital social de la Société s'élevant à USD 25.000, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Détermination de la date de clôture de l'exercice social de la Société ayant débuté le 21 mars 2008 au 14 août 2008, décision que la date de clôture de l'exercice social de la Société soit le 14 août de chaque année et modification de l'article 14 des statuts de la Société afin d'y refléter ces modifications; et

3. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide (i) que l'exercice social de la Société ayant débuté le 21 mars 2008 sera clôturé le 14 août 2008 et (ii) que la date de clôture de l'exercice social de la Société sera le 14 août de chaque année.

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 15 août de chaque année et se termine le 14 août de l'année suivante."

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 700 (sept cents Euro).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2008, LAC/2008/34744. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008116281/5770/112.

(080134945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

**R.N.O. Group S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 137.558.

L'an deux mille huit, le sept juillet,

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires de la société R.N.O. S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C, n° 1062 du 29 avril 2008, page 50.934, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-137558. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Assemblée est ouverte à 16.30 sous la présidence de M. Massimo LONGONI, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, 73, Côte d'Eich,

qui désigne comme secrétaire M. Yves FOURCHY, directeur, demeurant professionnellement à Paris, 18, rue François 1<sup>er</sup>

L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Yves FOURCHY, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel tel que prévu par l'article 32-3, alinéa (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

2. Augmentation du capital social d'un montant de cent mille trois cents livres sterling (GBP 100.300,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de vingt-cinq mille sept cents livres sterling (GBP 25.700,-) à un montant de cent vingt-six mille livres sterling (GBP 126.000,-).

3. Émission de cinquante-cinq mille trois cent soixante (55.360) nouvelles actions de Catégorie A (actions de commanditaire avec droit de vote) ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, ces actions ayant les droits et privilèges tels que définis dans les statuts de la société.

4. Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions de Catégorie A (actions de commanditaire avec droit de vote) par:

(a) FCPR L Capital 2, un Fonds Commun de Placement à Risque régi par le droit français, représentée par sa société de gestion L Capital Management, une société par actions simplifiée, régie par le droit français et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 433 485 596 et ayant son siège social au 22 avenue Montaigne 75008 Paris, France («L Capital 2») pour 36.100 actions de catégorie A nouvelles,

(b) Westley International, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-55.040 («Westley International») pour 4.500 actions de catégorie A nouvelles,

(c) Delphine S.A.S., une société par actions simplifiée, régie par le droit français, ayant son siège social au 65, avenue Edouard Vaillant, 92100 Boulogne Billancourt, France et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 392 033 254 («Delphine»), pour 4.500 actions de catégorie A nouvelles,

(d) Crédit Agricole (Suisse) S.A., une société anonyme régie par le droit suisse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Genève sous le numéro de dossier 12455/1999 et le numéro fédéral CH-660-2124999-0, ayant son siège social au quai Général-Guisan 4, 1204 Genève, Suisse et un capital social de CHF 579.371.000,- («CAS»), pour 3.600 actions de catégorie A nouvelles, et

(e) ULRAN S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 10563 et ayant son siège social au 9b, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («Ulran») pour 6.660 actions de catégorie A nouvelles,

et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces nouvelles actions de Catégorie A (actions de commanditaire avec droit de vote), avec paiement d'une prime d'émission totale de un million cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cents livres sterling (GBP 1.583.300,-) par un apport en numéraire à la Société d'un montant total de un million six cent trente-huit mille six cent soixante livres sterling (GBP 1.638.660,-).

5. Création, en complément des catégories d'actions existantes, d'une nouvelle catégorie d'actions de commanditaire, nommément les Actions de Catégorie C qui seront sans droit de vote.

6. Émission de quarante-quatre mille neuf cent quarante (44.940) nouvelles Actions de Catégorie C (actions de commanditaire sans droit de vote) ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

7. Acceptation de la souscription de ces actions de Catégorie C nouvellement émises (actions de commanditaire sans droit de vote) par:

- (a) Westley International, précitée, pour 10.500 actions de catégorie C nouvelles,
- (b) Delphine, précitée, pour 10.500 actions de catégorie C nouvelles,
- (c) CAS, précitée, pour 8.400 actions de catégorie C nouvelles, et
- (d) Ulan, précitée, pour 15.540 actions de catégorie C nouvelles,

et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions de Catégorie C (actions de commanditaire sans droit de vote), avec paiement d'une prime d'émission totale d'un million trois cent quarante-huit mille deux cents livres sterling (GBP 1.348.200,-) par un apport en numéraire d'un montant total de un million trois cent quatre-vingt-treize mille cent quarante livres sterling (GBP 1.393.140,-).

8. Fixation du capital social de la Société à un montant de cent vingt-six mille livres sterling (GBP 126.000,-) représenté par cinquante cinq mille huit cent soixante (55.860) actions de Catégorie A (actions de commanditaire avec droit de vote), vingt cinq mille deux cents (25.200) actions de Catégorie B (actions de commandité) et quarante-quatre mille neuf cent quarante (44.940) actions de Catégorie C (actions de commanditaire sans droit de vote), chacune ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-).

9. Augmentation du montant du capital autorisé de quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent cinquante mille livres sterling (GBP 99.950.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille livres sterling (GBP 50.000,-) à un capital autorisé maximum de cent millions de livres sterling (GBP 100.000.000,-) divisé en soixante-sept millions (67.000.000) Actions de Catégorie A (actions de commanditaire avec droit de vote) ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, cinquante mille (50.000) Actions de Catégorie B (actions de commandité) ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune et trente-deux millions neuf cent cinquante mille (32.950.000) Actions de Catégorie C (action de commanditaire sans droit de vote) ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP1,-) chacune. Le Gérant ou les Gérants, selon le cas, seront autorisés et mandatés, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Gérant ou les Gérants, selon le cas, à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte modificatif des statuts du (7 Juillet 2008) au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

10. Modification des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes.

11. Modifications des statuts relatives au conseil de surveillance.

12. Désignation des membres du conseil de surveillance.

13. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(iv) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré et avec le consentement de l'associé-commandité gérant, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a constaté et décidé d'accepter la renonciation par tous les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel tel que prévu par l'article 32-3, alinéa (1<sup>er</sup>) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cent mille trois cents livres sterling (GBP 100.300,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de vingt-cinq mille sept cents livres sterling (GBP 25.700,-) à un montant de cent vingt-six mille livres sterling (GBP 126.000,-).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'émettre cinquante-cinq mille trois cent soixante (55.360) nouvelles actions de Catégorie A (actions de commanditaire avec droit de vote) ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, ces actions ayant les droits et privilèges tels que stipulés dans les statuts de la Société.

*Quatrième résolution*

*Souscription - Libération*

L Capital 2, précitée, représentée par M. Yves FOURCHY, précité,

agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé en vertu d'une procuration comme mentionnée ci-dessus sous le point (ii), agissant en sa capacité de souscripteur, a déclaré souscrire trente-six mille cent (36.100) nouvelles actions de catégorie A (actions de commanditaire avec droit de vote) d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune et libérer intégralement la valeur nominale de ces actions nouvelles ainsi qu'une prime d'émission totale d'un million cinq mille cinq cents livres sterling (GBP 1.005.500,-) par un apport en numéraire.

Ensuite, Westley International précitée, représentée par M. Massimo LONGONI, précité,

agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé en vertu d'une procuration comme mentionnée ci-dessus sous le point (ii), agissant en sa capacité de souscripteur, a déclaré souscrire quatre mille cinq cents (4.500) nouvelles actions de Catégorie A (actions de commanditaire avec droit de vote) d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune et libérer intégralement la valeur nominale de ces actions nouvelles ainsi qu'une prime d'émission totale de cent trente-cinq mille livres sterling (GBP 135.000,-) par un apport en numéraire.

Ensuite, Delphine précitée, représentée par M. Yves FOURCHY, précité,

agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé en vertu d'une procuration comme mentionnée ci-dessus sous le point (ii), agissant en sa capacité de souscripteur, a déclaré souscrire quatre mille cinq cents (4.500) nouvelles actions de Catégorie A (actions de commanditaire avec droit de vote) d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune et libérer intégralement la valeur nominale de ces actions nouvelles ainsi qu'une prime d'émission totale de cent trente-cinq mille livres sterling (GBP 135.000,-) par un apport en numéraire.

Ensuite, CAS précitée, représentée par M. Massimo LONGONI, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé en vertu d'une procuration comme mentionnée ci-dessus sous le point (ii), agissant en sa capacité de souscripteur, a déclaré souscrire trois mille six cents (3.600) nouvelles actions de Catégorie A (actions de commanditaire avec droit de vote) d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune et libérer intégralement la valeur nominale de ces actions nouvelles ainsi qu'une prime d'émission totale de cent huit mille livres sterling (GBP 108.000,-) par un apport en numéraire; et

Enfin, Ulan précitée, représentée par M. Yves FOURCHY, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé en vertu d'une procuration comme mentionnée ci-dessus sous le point (ii), agissant en sa capacité de souscripteur, a déclaré souscrire six mille six cent soixante (6.660) nouvelles actions de Catégorie A (actions de commanditaire avec droit de vote) d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune et libérer intégralement la valeur nominale de ces actions nouvelles ainsi qu'une prime d'émission totale de cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents livres sterling (GBP 199.800,-) par un apport en numéraire.

Le montant total d'un million six cent trente-huit mille six cent soixante livres sterling (GBP 1.638.660,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'attribuer les cinquante-cinq mille trois cent soixante (55.360) nouvelles actions de Catégorie A (actions de commanditaire avec droit de vote) comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit et libéré (en GBP)	Nombre d'actions (Catégorie A) avec droit de vote
1) L Capital 2, FCPR . . . . .	36.100	36.100
2) Westley International S.A. . . . .	4.500	4.500
3) Delphine S.A.S. . . . .	4.500	4.500
4) Crédit Agricole (Suisse) S.A. . . . .	3.600	3.600
5) Ulan S.A. . . . .	6.660	6.660
Total . . . . .	55.360	55.360

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de créer, en complément des catégories d'actions existantes, une catégorie de nouvelles actions de commanditaire sans droit de vote, nommément les Actions de Catégorie C.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre quarante-quatre mille neuf cent quarante (44.940) nouvelles actions de Catégorie C (actions de commanditaire sans droit de vote) ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-).

#### Septième résolution

##### Souscription - Libération

Ensuite, Westley International précitée, représentée par M. Massimo LONGONI, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé en vertu d'une procuration comme mentionnée ci-dessus sous le point (ii), agissant en sa capacité de souscripteur, a déclaré souscrire dix mille cinq cents (10.500) nouvelles actions de Catégorie C (actions de commanditaire sans droit de vote) d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune et libérer intégralement la valeur nominale de ces actions nouvelles ainsi qu'une prime d'émission totale de trois cent quinze mille livres sterling (GBP 315.000,-) par un apport en numéraire;

Puis, Delphine précitée, représentée par M. Yves FOURCHY, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé en vertu d'une procuration comme mentionnée ci-dessus sous le point (ii), agissant en sa capacité de souscripteur, a déclaré souscrire dix mille cinq cents (10.500) nouvelles actions de Catégorie C (actions de commanditaire sans droit de vote) d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune et libérer intégralement la valeur nominale de ces actions nouvelles ainsi qu'une prime d'émission totale de trois cent quinze mille livres sterling (GBP 315.000,-) par un apport en numéraire;

Puis, CAS précitée, représentée par M. Massimo LONGONI, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé en vertu d'une procuration comme mentionnée ci-dessus sous le point (ii), agissant en sa capacité de souscripteur, a déclaré souscrire huit mille quatre cents (8.400) nouvelles actions de Catégorie C (actions de commanditaire sans droit de vote) d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune et libérer intégralement la valeur nominale de ces actions nouvelles ainsi qu'une prime d'émission totale de deux cent cinquante deux mille livres sterling (GBP 252.000,-) par un apport en numéraire; et

Enfin, Ulran précitée, représentée par M. Yves FOURCHY, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé en vertu d'une procuration comme mentionnée ci-dessus sous le point (ii), agissant en sa capacité de souscripteur, a déclaré souscrire quinze mille cinq cent quarante (15.540) nouvelles actions de Catégorie C (actions de commanditaire sans droit de vote) d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune et libérer intégralement la valeur nominale de ces actions nouvelles ainsi qu'une prime d'émission totale de quatre cent soixante-six mille deux cents livres sterling (GBP 466.200,-) par un apport en numéraire.

Le montant total d'un million trois cent quatre-vingt-treize mille cent quarante livres sterling (GBP 1.393.140,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'attribuer les quarante-quatre mille neuf cent quarante (44.940) nouvelles actions de Catégorie C (actions de commanditaire sans droit de vote) comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit et libéré (en GBP)	Nombre d'actions (Catégorie C) sans droit de vote
1) Westley International S.A. ....	10.500	10.500
2) Delphine S.A.S. ....	10.500	10.500
3) Crédit Agricole (Suisse) S.A. ....	8.400	8.400
4) Ulran S.A. ....	15.540	15.540
Total .....	44.940	44.940

#### Huitième résolution

L'assemblée générale a décidé de fixer le capital social de la Société à un montant de cent vingt-six mille livres sterling (GBP 126.000,-) représenté par cinquante cinq mille huit cent soixante (55.860) actions de catégorie A (actions de commanditaire avec droit de vote), vingt cinq mille deux cents (25.200) actions de Catégorie B (actions de commandité) et quarante-quatre mille neuf cent quarante (44.940) actions de Catégorie C (actions de commanditaire sans droit de vote), chacune ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-).

#### Neuvième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital autorisé d'un montant de quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent cinquante mille livres sterling (GBP 99,950,000,-)

pour le porter de son montant actuel de cinquante mille livres sterling (GBP 50.000,-) jusqu'à concurrence de cent millions de livres sterling (GBP 100.000.000,-) divisé en soixante-sept millions (67.000.000) Actions de Catégorie A (actions de commanditaire avec droit de vote) ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, cinquante mille (50.000) Actions de Catégorie B (actions de commandité) ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune et trente-deux millions neuf cent cinquante mille (32.950.000) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

L'assemblée générale a décidé d'autoriser le Gérant à augmenter le capital dans les limites du capital autorisé pendant une période expirant cinq (5) ans après la date de la publication du présent acte d'assemblée générale des actionnaires dans le Mémorial, Recueil C, dans les mêmes conditions de réalisation que celles précédemment approuvées dans les statuts lors de la constitution, sur le vu du rapport de l'associé gérant commandité à l'assemblée, lequel rapport annexé au présent acte.

#### *Dixième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier les statuts de la Société comme suit:

(a) L'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis est fixé à cent vingt-six mille livres sterling (£ 126.000), représenté par cinquante-cinq mille huit cent soixante (55.860) actions de catégorie A (actions de commanditaire avec droit de vote), auxquelles est attaché pour chacune un droit de vote et qui doivent être détenues par les actionnaires-commanditaires (les «Actions de Catégorie A»), vingt-cinq mille deux cents (25.200) actions de catégorie B (actions de commandités) qui doivent être détenues par les actionnaires-commandites en représentation de leur engagement indéfini dans la Société (les «Actions de Catégorie B») et quarante quatre mille neuf cent quarante (44.940) actions de catégorie C (actions de commanditaire sans droit de vote), lesquelles sont dépourvues de droit de vote et doivent être détenues pas les actionnaires-commanditaires (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action, de chaque catégorie, a une valeur nominale d'une livre sterling (£ 1,-) et chaque action est entièrement libérée.»

(b) L'article 6, premier et second alinéa, des statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Actions.** Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie C seront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception des cas où la Loi exige des actions nominatives. Les Actions de Catégorie B seront seulement nominatives. Il est rappelé que les Actions de Catégorie C sont sans droit de vote.

Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie C sont librement cessibles, après l'accord de l'actionnaire commandité. Les Actions de Catégorie B sont cessibles seulement sous condition que les actionnaires (i) y consentent selon les conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou par la Loi pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, si tel est nécessaire, quel actionnaire de Catégorie B agit comme Gérant(s) de la Société après la cession. Toute cession d'Actions de Catégorie B non approuvée par les actionnaires est inopposable à la Société.»

(c) L'article 7, premier et deuxièmes alinéas, des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Capital autorisé.** Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions de livres sterling (£ 100.000.000,-) représenté par soixante-sept millions (67.000.000) Actions de Catégorie A (actions de commanditaire avec droit de vote), cinquante mille (50.000) d'Actions de Catégorie B (actions de commandité) et trente-deux millions neuf cent cinquante mille (32.950.000) Actions de Catégorie C (actions de commanditaire sans droit de vote). Chaque action de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'une livre sterling (£ 1,-).

Le Gérant ou les Gérants, selon le cas, seront autorisés et mandatés, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Gérant ou les Gérants, selon le cas, à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte modificatif des statuts du 7 Juillet 2008 au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.»

(d) L'article 27, troisième alinéa, des statuts de la Société est remplacé et aura désormais la teneur suivante

«Chaque Action de Catégorie A et chaque Action de Catégorie B donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi. Les Actions de Catégorie C sont sans droit de vote, sauf dans les cas limitativement énumérés par la Loi.»

(e) L'article 31, deuxième alinéa, des statuts de la Société est remplacé et aura désormais la teneur suivante:

«Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires peut décider de verser la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec

les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, à condition de respecter l'ordre de priorité suivant

(a) premièrement, chaque Action de Catégorie C donne droit à un dividende annuel cumulatif privilégié correspondant à un pour cent (1%) de sa valeur nominale;

(b) deuxièmement, chaque Action de Catégorie A et chaque Action de Catégorie B donne droit à un dividende annuel cumulatif correspondant à un pour cent (1 %) de sa valeur nominale;

(c) ensuite, le solde restant est réparti de manière égalitaire entre les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B et les Actions de Catégorie C.»

(f) L'article 32, troisième alinéa, des statuts de la Société est remplacé et aura désormais la teneur suivante:

«Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation est réparti d'après les règles de priorité suivantes:

(a) premièrement, chaque Action de Catégorie C donne droit au remboursement du montant total payé sur cette Action de Catégorie C dans la mesure où ce montant n'a pas encore été remboursé autrement;

(b) deuxièmement, chaque Action de Catégorie A et chaque Action de Catégorie B donne droit au remboursement du montant total payé sur cette Action de Catégorie A ou Action de Catégorie B, selon le cas, dans la mesure où ce montant n'a pas encore été remboursé autrement;

(c) troisièmement, le solde restant est réparti entre les actionnaires de la Société de manière à ce que chaque actionnaire reçoive une portion du boni de liquidation correspondant à son investissement total dans la Société en capital (y compris, la prime d'émission) et en instruments convertibles en actions de la Société, le cas échéant.»

#### *Onzième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier les alinéas 2 à 4 de l'article 18 des statuts de la Société en relatif au conseil de surveillance de la Société comme suit:

#### **« Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance.**

(...)

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président ou du (ou l'un des) Gérant(s). Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance et aura un voix prépondérante en cas de partage. En son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence, auquel cas le délai de convocation sera réduit à vingt-quatre (24) heures, ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance devra être transmise, une semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.»

#### *Douzième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de confirmer le mandat des 3 (trois) membres actuels du Conseil de Surveillance et de fixer dorénavant à 7 (sept) le nombre des membres du Conseil de Surveillance. Les personnes suivantes composeront le Conseil de Surveillance pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires à tenir le troisième vendredi du mois de juin 2011:

- Monsieur Daniel Robert Piette, né le 28 Juin 1945 à Achery, France, domicilié à 18, rue François 1<sup>er</sup> 75008 Paris, France;

- Monsieur Philippe Marie Franchet, né le 30 Août 1965 à Neuilly sur Seine, France, domicilié à 18, rue François 1<sup>er</sup> 75008 Paris, France;

- Monsieur Patrick Houel né le 25 Juillet 1942 à Lyon, France, Conseiller du Président, Administrateur LVMH, domicilié au 22, avenue Montaigne, 75008 Paris, France;

- Madame Caroline Folleas, née le 14 Juin 1977 à Saint-Rémy, France, Investment Manager, domiciliée au 18, rue François 1<sup>er</sup>, 75008, Paris, France;

- Monsieur Eduardo Salvador Velasco, né le 19 avril 1973 à Guadalajara, Jalisco, Mexique, administrateur de sociétés, domicilié au 18, rue François 1<sup>er</sup>, 75008, Paris, France;

- Monsieur Jean François Fouquet, né le 29 novembre 1945 au Mans, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au quai Général-Guisan 4, 1204 Genève, Suisse; et

- Monsieur Alexandre Schmitz, né le 30 juillet 1970 à Etterbeek, Belgique, Administrateur de sociétés, domicilié B-1040 Etterbeek, 15, rue des Erables, Belgique.

*Évaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 22.900,-.

Pour les besoins de l'enregistrement les augmentations de capital qui précèdent sont évaluées en totalité à EUR 3.813.560,-.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, Y. FOURCHY, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 10 juillet 2008, LAC/2008/28466. - Reçu dix neuf mille trente-six Euros virgule quatre-vingt Cents (EUR 19.036,80).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008118146/208/354.

(080137177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Mangrove II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.798.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2008118863/242/13.

(080137869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Partners 2000, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.083.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 8 septembre 2008 que:

- NAIRE (MANAGEMENT) S.A., société représentée par Madame Catherine KOCH en tant que représentant permanent, a été révoquée de son mandat d'Administrateur avec effet en date du 25 août 2008.

De plus, ont démissionné de leur fonction d'Administrateur en date du 8 septembre 2008:

- LAYCA (MANAGEMENT) S.A., société représentée par Monsieur Luca GALLINELLI en tant que représentant permanent,

- NUTAN (MANAGEMENT) S.A., société représentée par Monsieur Michel E. RAFFOUL en tant que représentant permanent.

Sont nommés Administrateurs en remplacement jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Jean-Claude BUFFIN, né le 17 janvier 1961, à Charleroi (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 25 août 2008;

- Monsieur Luca GALLINELLI, né le 6 mai 1964, à Florence (Italie), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 8 septembre 2008;

- Monsieur Flavio MARZONA, né le 9 août 1971, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 8 septembre 2008.

Enfin, le siège social de la société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Partners 2000*

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008118139/1005/34.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03861. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Socimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 42.031.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 24 juillet 2008*

- Sont nommés administrateurs et administrateurs-délégués pour une durée de un an, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009:

Monsieur Angelo CRAPANZANO, administrateur-délégué, demeurant à Bofferdange Monsieur Constant LESS, adjoint à l'administrateur-délégué, demeurant à Bofferdange Monsieur Joseph D'AGOSTINO, demeurant à Rombas (F)

- Est nommé Commissaire aux comptes pour une durée de un an, le mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009:

BDO Compagnie Fiduciaire, 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg.

Signature / Signature / Signature

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2008117108/2265/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01130. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**Tyco International Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.550.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2008118864/242/12.

(080137882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

---

**Vianta S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 9.915.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2008118865/242/12.

(080137823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

---

**Field Point PE VII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.325.

—  
AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 06/09/2007 unter der Nummer 070119106 erfasst wurde, muss Suzanne Hay als Unabhängige Geschäftsführerin, anstelle von Gérant indépendant bezeichnet werden.
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 16/04/2008 unter der Nummer 080056425 erfasst wurde, muss Sandra Ehlers als Geschäftsführerin B, anstelle von Gérant B bezeichnet werden.
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 15/05/2008 unter der Nummer 080069798 erfasst wurde, muss Paul Lefering als Geschäftsführer B, anstelle von Gérant B bezeichnet werden.
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 19/03/2007 unter der Nummer 070038556 erfasst wurde, muss der Vorname des Geschäftsführers, Herrn Jacobs als Lucien Jacobs, anstelle von Luuk Jacobs bezeichnet werden.
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 19/03/2007 unter der Nummer 070038556 erfasst wurde, muss Herr Lucien Jacobs als Geschäftsführer B, anstelle von Gérant de catégorie B bezeichnet werden.
- Des Weiteren, muss seine vollständige Adresse korrigiert werden, in 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, anstatt der Adresse, die fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 19/03/2007 unter der Nummer 070038556 erfasst wurde.
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 19/03/2007 unter der Nummer 070038556 erfasst wurde, muss James Varley als Geschäftsführer A, anstelle von Gérant de catégorie A bezeichnet werden.
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 16/04/2008 unter der Nummer 080056425 erfasst wurde, muss Lewis Schwartz als Geschäftsführer A, anstelle von Gérant A bezeichnet werden.

Luxembourg, den 3. September 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008118119/9168/34.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02808. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

—  
**Hermina Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 6.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008118867/242/12.

(080137828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

—  
**Alternative Property Income Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 124.359.

—  
In the year two thousand and eight, on the eighth day of the month of August,  
Before Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Mrs Sandra Elsholz, employee, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

acting in her capacity as a special proxyholder of Alternative Property Income Venture S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated on 8 February 2007 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C number 663 of 20 April 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-124.359, whose articles of association have been amended for the last time following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, on 27 June 2008, not yet published in the Mémorial C (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Managers of the General Partner of the Company, APIV General Partner S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 85,000.-, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-124.361, on 1 August 2008, an excerpt of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at two million fifty thousand four hundred fifty euro (EUR 2,050,450.-) divided into two million three thousand seven hundred eighty-two (2,003,782) limited shareholders shares, forty-three thousand five hundred sixty-eight (43,568) unlimited shareholder shares and three thousand one hundred (3,100) preference shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), all of which are fully paid up.

II. That pursuant to article 6 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) and that pursuant to the same article 6, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company by the creation of new shares each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) or by the increase of the nominal value of the shares, article 5 of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, in the resolutions adopted at the meeting held on 1 August 2008 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article 6 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by any one manager of the General Partner of the receipt of the subscription monies, which confirmation was given on 1 August 2008, an increase of the issued share capital by an amount of eight hundred fifty-six thousand seven hundred euro (EUR 856,700.-) by the creation of eight hundred fifty-six thousand seven hundred (846,700) new limited shareholder shares and ten thousand (10,000) new unlimited shareholders shares, each share with a par value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the already existing limited shareholder shares and unlimited shareholders shares.

IV. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, in the resolutions adopted at the meeting held on 1 August 2008 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, which evidence was obtained on 1 August 2008 and following the cancellation of the preferential subscription rights of the shareholders, the subscription of the ten thousand (10,000) new unlimited shareholder shares and eight hundred forty-six thousand seven hundred (846,700) new limited shareholders shares, together with a total share premium of seven million seven hundred ten thousand three hundred euro (EUR 7,710,300.-) as follows:

APIV General Partner S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in accordance with and governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: 10,000 unlimited shareholder shares.

Alternative Property Income ELP Subco S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in accordance with and governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: 611,562 limited shareholders shares.

AXA Versicherung AG, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Germany with registered office at Colonia Allee 10-20, D-51067 Köln, Germany: 15,335 limited shareholders shares.

AXA Lebensversicherung AG, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Germany with registered office at Colonia Allee 10-20, D-51067 Köln, Germany: 15,335 limited shareholders shares.

Cardif Assurance Vie, a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at 5, avenue Kléber, F-75016 Paris, France: 102,233 limited shareholders shares.

Scor Global P&C., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at 1, Avenue du Général de Gaulle, F-92800 Paris, France: 40,894 limited shareholders shares.

Tredje AP Fonden, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Sweden with registered office at Vasagatan 11, Box 1176 SE-111 91 Stockholm Sweden: 40,894 limited shareholders shares.

Free Net A.K. communications Ltd, a company incorporated with and governed by the laws of Israel, with registered office at Levinstein Tower (F29) Menachem Begin Road, 23 Tel Aviv 66182, Israel: 20,447 limited shareholders shares.

V. That all these new unlimited shareholder shares and limited shareholders shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 1 August 2008, so that the total amount of eight million five hundred sixty-seven thousand euro (EUR 8,567,000.-) representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share

premium in an amount of seven million seven hundred ten thousand three hundred euro (EUR 7,710,300.-) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 1 August 2008, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 2,907,150.- (two million nine hundred seven thousand one hundred fifty euro), represented by:

- 2,850,482 (two million eight hundred fifty thousand four hundred eighty-two) limited shareholders shares (the "Limited Shareholders Shares"),

- 53,568 (fifty-three thousand five hundred sixty-eight) unlimited shareholder shares (the "Unlimited Shareholder Shares"),

- 3,100 (three thousand one hundred) preference shares (the "Preference Shares"),

with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately forty seven thousand euro (EUR 47,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le huit août,

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire, de résidence à Mersch, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Madame Sandra Elsholz, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Alternative Property Income Venture S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée le 8 février 2007 suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, publié au Mémorial C numéro 663 en date du 20 avril 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-124.359, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg en date du 27 juin 2008, non encore publié au Mémorial C (la "Société"),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société, APIV General Partner S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, avec un capital social de EUR 85.000,-, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-124.361, en date du 1<sup>er</sup> août 2008, un extrait desdites résolutions, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux millions cinquante mille quatre cent cinquante euros (EUR 2.050.450,-) représenté par deux millions trois mille sept cent quatre vingt-deux (2.003.782) actions de commanditaires, quarante-trois mille cinq cent soixante-huit (43.568) actions de commandité et trois mille cent (3.100) actions préférentielles, chaque action ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et étant entièrement libérée.

II. Qu'en vertu de l'article 6 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000,-) et qu'en vertu du même article 6, l'Associé Commandité de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital par émission de nouvelles actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune ou par l'augmentation de la valeur nominale des actions, l'article 5 des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, dans les résolutions adoptées lors de la réunion du 1<sup>er</sup> août 2008 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 6 des statuts de la Société, décidé, sous réserve de la confirmation par l'un des gérants de l'Associé Commandité de la réception des fonds

de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 1<sup>er</sup> août 2008, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de huit cent cinquante six mille sept cents euros (EUR 856.700,-) par la création et l'émission de huit cent quarante six mille sept cents (846.700) nouvelles actions de commanditaires et dix mille (10.000) nouvelles actions de commandité, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de commandité et que les actions de commanditaires existantes.

IV. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, dans les résolutions adoptées lors de la réunion du 1<sup>er</sup> août 2008, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 1<sup>er</sup> août 2008, et suite à l'annulation des droits préférentiels de souscription des actionnaires, la souscription de la totalité des huit cent quarante six mille sept cents (846.700) nouvelles actions de commanditaires et dix mille (10.000) nouvelles actions de commandité et ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de sept millions sept cent dix mille trois cents euros (EUR 7.710.300,-) comme suit:

APIV General Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en conformité avec et régie par les lois de Luxembourg ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg : 10.000 actions de commandité.

Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en conformité avec et régie par les lois de Luxembourg ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg : 611.562 actions de commanditaires.

AXA Versicherung AG, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de l'Allemagne ayant son siège social à Colonia Allee 10-20, D-51067 Köln, Allemagne: 15.335 actions de commanditaires.

AXA Lebensversicherung AG, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de l'Allemagne ayant son siège social à Colonia Allee 10-20, D-51067 Köln, Allemagne: 15.335 actions de commanditaires.

Cardif Assurance Vie, une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République Française ayant son siège social à 5, avenue Kléber, F-75016 Paris, France: 102.233 actions de commanditaires.

Scor Global P&C., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République Française ayant son siège social à 1, avenue du Général de Gaulle, F-92800 Paris, France: 40.894 actions de commanditaires.

Tredje AP Fonden, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de la Suède, ayant son siège social à Vasagatan 11, B.P. 1176 se-111 91 Stockholm, Suède: 40.894 actions de commanditaires.

Free Net A.K. communications Ltd, une société constituée en conformité avec et régie par les lois d'Israël, ayant son siège social à Levinstein Tower (F29) Menachem Begin Road, 23 Tel Aviv 66182, Israël :20.447 actions de commanditaires.

V. Que toutes les nouvelles actions de commandité et de commanditaires ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 1<sup>er</sup> août 2008, de sorte que la somme de huit millions cinq cent soixante sept mille euros (EUR 8.567.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de sept millions sept cent dix mille trois cents euros (EUR 7.710.300,-) se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**" Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 2.907.150,- (deux millions neuf cent sept mille cent cinquante euros) représenté par:

- 2.850.482 (deux millions huit cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt deux) actions de commanditaires (les "Actions de Commanditaires"),

- 53.568 (cinquante-trois mille cinq cent soixante-huit) actions de commandité (les "Actions de Commandité"),

- 3.100 (trois mille cent) actions préférentielles (les "Actions Préférentielles"),

d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (définies ci-après comme les "Actions"). Les détenteurs d'Actions sont définis ci-après comme les "Actionnaires".

*Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante sept mille euros (EUR 47.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ELSHOLZ, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2008, LAC/2008/33333. - Reçu à 0,50%: quarante-deux mille huit cent trente-cinq euros (EUR 42.835,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008115801/220/188.

(080134372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

---

**LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.311.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008118871/5770/12.

(080137927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

---

**Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 38.277.625,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008118870/5770/13.

(080137920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

---

**Deal Flow, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 69.680.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 8 septembre 2008 que:

- NAIRE (MANAGEMENT) S.A., société représentée par Madame Catherine KOCH en tant que représentant permanent, a été révoquée de son mandat d'Administrateur avec effet en date du 25 août 2008.

De plus, ont démissionné de leur fonction d'Administrateur en date du 8 septembre 2008:

- LAYCA (MANAGEMENT) S.A., société représentée par Monsieur Luca GALLINELLI en tant que représentant permanent,

- NUTAN (MANAGEMENT) S.A., société représentée par Monsieur Michel E. RAFFOUL en tant que représentant permanent.

Sont nommés Administrateurs en remplacement jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Jean-Claude BUFFIN, né le 17 janvier 1961, à Charleroi (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 25 août 2008;

- Monsieur Luca GALLINELLI, né le 6 mai 1964, à Florence (Italie), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 8 septembre 2008;

- Monsieur Flavio MARZONA, né le 9 août 1971, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 8 septembre 2008.

Enfin, le siège social de la société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Deal Flow*

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008118140/1005/34.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03860. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080137359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**BBA Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 34.118.200,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.440.

In the year two thousand and eight, on the twenty-six of August.

Before Maître Léonie GRETHEN notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, unavoidably absent, the latter will remain depositary of the present minute.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "BBA Luxembourg Investments S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.440, incorporated by a notarial deed enacted on 17 October 2001, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 380 of 8 March 2002, amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg enacted on 7 December 2005 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1484 of 31 December 2005.

The meeting is presided by Mr. Thomas Walster, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Etienne Hein, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Ms. Delphine Ambrosini, legal assistant from the law firm Noble & Scheidecker, residing at 1A, rue du 8 mai 1945, 57120 Rombas, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 46,000 (forty-six thousand) shares with a nominal value of EUR 500 (five hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of (i) the termination by anticipation on 26 August 2008 of the current financial year of the Company having started on 1 September 2007 (ii) the amendment of the opening and closing dates of each of the subsequent financial years of the Company respectively to 27 August and 26 August and (iii) the subsequent amendment of the date of drawing-up the accounts;
3. Subsequent amendment of articles 23 and 24 of the articles of association of the Company;
4. Approval of the conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro into United States of Dollars and the deletion of the nominal value of the shares;
5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved (i) to exceptionally terminate by anticipation as at 26 August 2008 the current financial year of the Company, having started on 1 September 2007, (ii) to amend the opening and closing dates of each of the subsequent financial years to be respectively 27 August and 26 August of each year and (iii) to amend subsequently the respective dates of drawing-up of the accounts of the Company to 26 August of each year.

*Third resolution*

As a consequence of resolution 2 above it is resolved to amend articles 23 and 24 of the Company's articles of association (the "Articles") as follows:

- Article 23 of the Articles is amended as follows:

" **Art. 23. Financial year.** The financial year begins on 27 August and ends on 26 August. The financial year started on 1 September 2007 ends on 26 August 2008."

- The first paragraph of article 24 of the Articles is amended as follows (the following paragraphs remaining unchanged):

" **Art. 24. Balance-sheet.** Each year, on 26 August, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law."

*Fourth resolution*

It is resolved (i) to approve the change of the functional currency, in which the Company's share capital is expressed, and to convert the Company's share capital from EUR 23,000,000 (twenty-three million Euro) to USD 34,118,200 (thirty-four million one hundred eighteen thousand two hundred United States Dollars) using the EUR/USD exchange rate of 1.4834 as at 22 August 2008 and (ii) to delete the nominal value of the shares of the Company as expressed in the Company's articles of association.

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 34,118,200 (thirty-four million one hundred eighteen thousand two hundred United States Dollars) composed of 46,000 (forty-six thousand) shares without nominal value.

*Fifth resolution*

As a consequence of resolution 4 above it is resolved to amend the first paragraph of article 6 (the second paragraph remaining unchanged) of the Articles to be read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at USD 34,118,200 (thirty-four million one hundred eighteen thousand two hundred United States Dollars) represented by forty-six thousand (46,000) shares without nominal value."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR1.100.-

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui precede:**

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, empêchée, cette dernière restant dépositaire de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «BBA Luxembourg Investments S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 84.440, constituée par acte notarié en date du 17 octobre 2001 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 380 du 8 mars 2002, modifiée pour la dernière fois par acte notarié de Maître Joseph

Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 7 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1484, du 31 décembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thomas Walster, avocat, ayant son adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Etienne Hein, avec adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Delphine Ambrosini, assistante juridique au cabinet d'avocat Noble & Scheidecker, domiciliée au 1A, rue du 8 mai 1945, 57120 Rombas, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique, présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Ladite liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 46.000 (quarante-six mille) parts sociales d'une valeur nominale de 500 EUR (cinq cents Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique déclare expressément avoir été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Renonciation au droit de convocation;
- 2.- Approbation (i) de la clôture par anticipation à la date du 26 août 2008 de l'exercice social en cours de la Société ayant débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2007, (ii) de la modification des dates d'ouverture et de clôture des prochains exercices sociaux de la Société respectivement au 27 août et 26 août et (iii) de la modification subséquente de la date de réalisation des comptes;
- 3.- Modification subséquente des articles 23 et 24 des statuts de la Société;
- 4.- Approbation de la conversion de la devise du capital social de la Société d'Euros en Dollars Américains et de la suppression de la valeur nominale des parts sociales;
5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société; et
- 6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique de la Société renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution*

Il est décidé (i) de clôturer exceptionnellement par anticipation au 26 août 2008 l'exercice social de la Société en cours ayant débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2007, (ii) de modifier les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux de la Société respectivement au 27 août et 26 août, et (iii) de changer en conséquence les dates respectives de réalisation des comptes de la Société au 26 août de chaque année.

*Troisième résolution*

En conséquence de la deuxième résolution mentionné ci-dessus, il est décidé de modifier les articles 23 et 24 des statuts de la Société (les «Statuts») comme suit:

- L'article 23 des Statuts est modifié comme suit:

« **Art.23. Année sociale.** L'exercice social commence le 27 août et se termine le 26 août. L'exercice social ayant commencé le 1<sup>er</sup> septembre 2007 se termine le 26 août 2008.»

- Le premier paragraphe de l'article 24 des Statuts est modifié comme suit (les paragraphes suivants restant inchangés):

« **Art. 24. Bilan.** Chaque année, le 26 août, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.»

*Quatrième résolution*

Il est décidé (i) d'approuver le changement de la devise dans laquelle le capital social de la Société est exprimé et de convertir le capital social de la Société de 23.000.000 EUR (vingt-trois millions d'euros) à USD 34.118.200 (trente-quatre millions cent dix-huit mille et deux cents dollars américains) en utilisant le taux de change EUR/USD de 1,4834 au 22 août 2008 et (ii) de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société telle qu'elle a été exprimée dans les statuts de la Société.

En conséquence des résolutions qui précèdent, le capital social de la Société s'élève maintenant à USD 34.118.200 (trente-quatre millions cent dix-huit mille et deux cents dollars américains) composé de 46.000 (quarante-six mille) parts sociales sans valeur nominale.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence de la quatrième résolution ci-dessus, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 (le second paragraphe restant inchangé) des Statuts et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital souscrit de la société est fixé à USD 34.118.200 (trente-quatre millions cent dix-huit mille et deux cents dollars américains), représenté par quarante-six mille (46.000) parts sociales sans valeur nominale.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ EUR1.100.-

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Walster, E. Hein, D. Ambrosini, Grethen Léonie.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 28 AOÛT 2008, Relation: EAC/2008/11200. - Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur ff. (signé): N. Kirchen.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2008115846/272/175.

(080134711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

#### **Nosig S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.668.

#### EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 8 septembre 2008 que:

- NAIRE (MANAGEMENT) SA., société représentée par Madame Catherine KOCH en tant que représentant permanent, a été révoquée de son mandat d'Administrateur avec effet en date du 25 août 2008.

De plus, ont démissionné de leur fonction d'Administrateur en date du 8 septembre 2008:

- LAYCA (MANAGEMENT) S.A., société représentée par Monsieur Luca GALLINELLI en tant que représentant permanent,

- NUTAN (MANAGEMENT) S.A., société représentée par Monsieur Michel E. RAFFOUL en tant que représentant permanent.

Sont nommés Administrateurs en remplacement jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Jean-Claude BUFFIN, né le 17 janvier 1961, à Charleroi (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 25 août 2008;

- Monsieur Luca GALLINELLI, né le 6 mai 1964, à Florence (Italie), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 8 septembre 2008;

- Monsieur Flavio MARZONA, né le 9 août 1971, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 8 septembre 2008.

Enfin, le siège social de la société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nosig S.A.

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008118141/1005/34.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03859. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080137365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Y52, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.020.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 8 septembre 2008 que:

- NAIRE (MANAGEMENT) S.A., société représentée par Madame Catherine KOCH en tant que représentant permanent, a été révoquée de son mandat d'Administrateur avec effet en date du 25 août 2008.

De plus, ont démissionné de leur fonction d'Administrateur en date du 8 septembre 2008:

- LAYCA (MANAGEMENT) S.A., société représentée par Monsieur Luca GALLINELLI en tant que représentant permanent,

- NUTAN (MANAGEMENT) S.A., société représentée par Monsieur Michel E. RAFFOUL en tant que représentant permanent.

Sont nommés Administrateurs en remplacement jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Jean-Claude BUFFIN, né le 17 janvier 1961, à Charleroi (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 25 août 2008;

- Monsieur Luca GALLINELLI, né le 6 mai 1964, à Florence (Italie), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 8 septembre 2008;

- Monsieur Flavio MARZONA, né le 9 août 1971, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 8 septembre 2008.

Enfin, le siège social de la société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Y52*

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008118138/1005/34.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03862. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080137351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**AKH Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.892.150,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 132.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2008118868/242/13.

(080137836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.